

Domiciliation

La liste des documents à fournir

- Une pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance ou déclaration de perte de carte nationale d'identité le cas échéant.

De plus afin de prouver le lien avec la commune, il est demandé d'apporter **l'une des attestations suivantes** :

- Attestation/coordonnées des personnes qui vous hébergent ;
- Justificatifs de ressources : fiche de paye, contrat de travail, CAF ; ASSEDIC, CPAM ;
- Attestation CMU ou CPAM ;
- Inscription des enfants à l'école ou/et au centre de PMI ;
- Livret de famille, preuve d'une attache familiale ;
- Carte d'électeur ;
- Attestation de dépôt de demande de logement ;
- Tout autre document attestant de l'installation sur la commune.